Commission Française
Justice et Paix
71, rue Notre Dame des Champs
75006 PARIS
Tél. : 325-92-91

CJP/84/10/ TL3894

Le TIMOR ORIENTAL
un petit pays méconnu
et pourtant...

Dossier présentant la manière dont différentes Eglises (celles du Timor, de l'Indonésie, du Portugal, des Pays-Bas, de France) portent attention à la situation du Timor oriental, mal connue en Europe et pourtant dramatique.

1. DIFFÉRENTES EGLISES EXPRIMENT LEUR SOUCI

1.1. LA CONFERENCE EPISCOPALE D'INDONESIE

Réunie à Djakarta, le 17 novembre 1983, adresse une lettre "à l'Administrateur Apostolique du Diocèse de Dili, Mgr Carlos Filipe BELO, et aux Prêtres, Frères et Soeurs du diocèse de Dili". Cette lettre de cinq pages est la première prise de position publique des évêques indonésiens, depuis l'occupation de Timor Oriental par les forces armées de leur pays en 1975.

Cette lettre manifeste la solidarité et la communion des Evêques d'Indonésie avec l'Eglise et le peuple de Timor Oriental.

Référence : CJP/84/03/27

1.2. LE CONSEIL PERMANENT DE L'EPISCOPAT PORTUGAIS

Rédige, à Lisbonne, le 28 mars 1984, une note sur la situation au Timor Oriental.

Les évêques portugais justifient leur prise de position - après 8 ans de silence - par "la plus grande abondance d'informations qui leur parviennent". Il est à noter qu'une grande part de ces informations est issue des milieux d'Eglise de Timor.

Pour les évêques portugais, il s'agit d'un génocide pratiqué par l'Indonésie "génocide non seulement physique mais aussi culturel" et, derrière ce génocide, "il y a la conscience d'une entité nationale qui ne supporte pas de se voir réprimée ou annhilée.

"L'Eglise peut et doit faire entendre sa voix pour que cessent les injustices dont souffre le peuple timorais et pour qu'il puisse, par lui-même, en paix et en liberté, décider de son avenir".

Référence : CJP/84/04/38

1.3. LES COMMISSIONS NATIONALES "JUSTICE et PAIX" se préoccupent de la situation à TIMOR ORIENTAL

- La Commission portugaise Justice et Paix, dans un communiqué (non daté, reçu à Paris le jeudi 5 avril 1984)

rappelle la responsabilité historique du Portugal : "Nous ne pouvons pas admettre que les plus hautes instances internationales ignorent ou sous-estiment la gravité de la situation et acceptent, en demeurant impassibles, le

fait accompli".
Référence : CC/84/04/10

° La Commission néerlandaise Justice et Paix, dans un message du 10 mai 1984, s'inquiète de la violation des Droits de l'Homme dans ce pays de Timor Oriental et signale que Justice et Paix de Hollande a publié récemment un rapport sur la situation à Timor Oriental. La Commission néerlandaise Justice et Paix adresse à la Commission française Justice et Paix les conclusions et les recommandations du rapport.

° La Commission française Justice et Paix suit plus attentivement le dossier Timor depuis janvier 1982,

- en lien avec des chréti du Portugal, d'Austral
  avec le C.C.F.D. (té Cath[illegible]que contre im et pour
  développement)
  avec le Secrétari Tiers-Monde de la Missi le France
- en collaboration avec l'Association de Solidarit[illegible] avec Timor Oriental"

Au cours des années 198[illegible]-1984, la Commission a mul[illegible]plié les interventions :

. 8 février 1983 :

Lettre à M. KURT ERENDL, Directeur du Centre des Droits de l'Homme,
Commission des Droits de l'Homme de l'O.N.U.
Palais des Nations, GENEVE, Suisse.
Souhaite que soit réaffirmé le droit inaliénable du peuple de Timor Oriental à l'auto-détermination.

. 17 février 1983 :

Lettre à Mgr MARTINHO LOPES, Administrateur apostolique de Dili,
(co-signée avec Bernard BOUDOURESQUES)
assure soutien et solidarité avec le peuple et l'Eglise de Timor.

. 21 juillet 1983 :

Lettre et documents adressés à Mgr SILVESTRINI (Secrétairerie d'Etat Vatican)
en un moment difficile pour l'Eglise du Timor (démission de Mgr MARTINHO LOPES, le 17 mai 1983 - et nomination de Mgr Carlos Filipe BELO).

. 9 septembre 1983

Rencontre, à Paris, avec Mgr MARTINHO LOPES, ancien Administrateur de Dili, au cours d'une Conférence de presse
Michel ROBERT, animateur du Comité de soutien avec Timor Oriental fait l'exposé introductif. (Journal La Croix du 21 septembre 1983).

. 23 septembre 1983

Lettre à M. Claude CHEYSSON (Ministre des Relations Extérieures)
(co-signée avec Gabriel MARC - CCFD -)
- rappelle la situation douloureuse de Timor
- évoque le prochain vote à l'Assemblée générale de l'ONU
- souhaite que "faute de pouvoir espérer un vote qui soit favorable au Timor, la France s'exprime par l'abstention".

. 13 octobre 1983

Réponse de M. Claude CHEYSSON
..."L'examen de cette question par l'Assemblée Générale des Nations Unies a été récemment ajourné...aucun vote n'est intervenu".

. 12 mars 1984

Lettre au Brigadier SUTARTO pour demander des informations sur la

disparition du Père D. SOARES et d'une vingtaine d'autres personnes de Timor Oriental.

. 15 mars 1984

Lettre à Mgr Carlos Filipe BELO, Administrateur apostolique de Dili (co-signée avec Bernard BOUDOURESQUES)
lettre exprimant soutien et solidarité et assurant que "nous faisons notre possible auprès de notre gouvernement pour qu'il se montre moins timide pour dénoncer l'injustice".

. 10 septembre 1984

Entretien entre Pierre TOULAT, Michel ROBERT et José Luis GUTTERES, du Fretilin.

Note : *ces différents documents sont référencés dans la série "correspondance" et sont disponibles sur demande.*

1.4. DES EVEQUES INTERVIENNENT AU NOM DE LEUR RESPONSABILITE PASTORALE

- Mgr Carlos Filipe BELO, Administrateur apostolique de Dili, adresse une lettre, le 16 février 84, à son prédécesseur Mgr DA COSTA LOPES :

  "Nous sommes ici dans les pires conditions socio-politiques. Comme vous le savez, la situation a empiré depuis le 8 août (1983). L'Eglise est persécutée et accusée (...). J'espère que cette lettre vous parviendra".

- Mgr Martinho DA COSTA LOPES, Administrateur apostolique au Timor Oriental de 1977 à 1983, s'adresse, le 12 juin 1984, au "Comité pour le développement Social et la paix du monde" de l'Episcopat catholique des Etats-Unis à Washington.

  Il demande pour les habitants du Timor Oriental
  le droit à l'auto-détermination
  Il dénonce l'action des militaires, les arrestations et souhaite que l'isolement de Timor Oriental cesse immédiatement.

  "L'Indonésie doit être forcée d'ouvrir le Timor Oriental à toutes les organisations internationales de secours et humanitaires qui veulent y opérer (...)"

  Référence : CJP/84/09/69

2. ...À PROPOS D'UNE SITUATION QUI CONTINUE D'ÊTRE GRAVE

2.1. OPERATIONS MILITAIRES

. 22 janvier 1982 "La gazette de Lausanne" résumait la situation :

- occupation permanente par les troupes indonésiennes
- déportation massive de Timorais à l'île de Atauro
- transfert à Timor de plusieurs centaines de Javanais
- 200 prisonniers détenus, sans inculpation ni jugement
- 200.000, peut-être 300.000 morts (dus à la guerre, à la faim, à la répression).

. mars 1983, après plus de 7 ans de guerre :

précaire "cessez le feu" entre les militaires indonésiens et les résistants du Fretilin.

. août 1983 : nouvelle offensive militaire :

"C'est fini de s'amuser" déclarait le général Benny MURDANI le 8 août 1983. En représailles pour la mort de 15 soldats :

- massacre de 200 civils à Viqueque
- nombreuses arrestations pour interrogatoires
(600 à Dili, 125 à Baucau, 34 à Viqueque - selon l'AFP de Djakarta)

. février 1984 - la guerre continue :

"Ils pensaient en finir pour la fin de décembre 1983, mais nous sommes en février et l'on ne voit pas le résultat de cette opération militaire. Ils ont commencé à mobiliser de nouveau les populations civiles..."

(16/2/84 lettre de Mgr BELO à Mgr LOPES)

. mars 1984

40.000 soldats indonésiens sont à Timor pour maintenir leur position actuelle.
Par ailleurs, il semble qu'en Indonésie, les médias ne publient presque jamais des nouvelles de Timor.
Un grand journal, le "DJAKARTA" a publié un article intitulé "Y a-t-il une guerre à Timor ?"

2.2. DROIT A L'AUTO-DETERMINATION

o L'O.N.U. reste saisie du problème de Timor Oriental

Mais
. tandis que l'Indonésie considère Timor Oriental comme la 27ème province (depuis le 17 juillet 1976),
. les pays membres de l'ONU favorables à l'auto-détermination de Timor sont passés de 73 en 1975 à 50 en 1982.

"La France, depuis que ce problème est soumis à l'Assemblée Générale des Nations Unies, s'est toujours abstenue lors du vote de la résolution annuelle"

En 1983 : "L'examen de la question ayant été ajourné, aucun vote n'est intervenu".
(En 1982, le Secrétaire Général de l'ONU, M. PEREZ de CUELLAR avait été chargé par l'Assemblée générale de l'ONU d'établir un dossier sur Timor.
La visite d'un représentant de l'ONU à Timor s'avère très difficile.
Le sous-secrétaire général de l'ONU, M. RAFEEDDIN AHMED, pakistanais, pressenti pour cette mission, semble rencontrer des obstacles du côté de FRETILIN).

En 1983 (dans le numéro spécial juillet-août 1983) l'APHD (Asia Partnership for Human Development) fait remarquer que la vérification de la situation au Timor Oriental est difficile (climat de peur), mais conclut "à la nécessité que la question de Timor soit fermement maintenue à l'agenda de l'ONU".

1984 "Sera l'année de la grande définition sur le Timor Oriental" a déclaré le Président de la République portugaise.
(le rapport du secrétaire général de l'ONU devrait être présenté au cours de l'année 1984).

2.3. DROITS DE L'HOMME

Tous les témoignages concordent pour affirmer que les Droits de l'Homme ne sont pas respectés.
Les témoignages du clergé, ceux du Fretilin et les documents militaires

secrets capturés aux Indonésiens se complètent et se confirment les uns les autres :

- . Information sur la situation socio-humaine dans les zones de Ossu, Viqueque (avril 1982 - document élaboré par un prêtre catolique,10 pages)
- . Information sur la situation de quelques zones du Timor Oriental (mai 1982, écrite par un prêtre catholique, 5 pages)
- . Lettre d'un prêtre catholique (27 décembre 1982)
- . Manuel militaire indonésien capturé en décembre 1982 par le Fretilin et dont l'authenticité a été établie par Amnesty International
- . Témoignage d'un supérieur religieux de Timor Oriental (Supplément de l'APHD, juillet-août 1983)
- . Témoignages de Timorais exilés en Australie publiés dans le bulletin du Centre de Culture et Information HADOMI (avril 1983).

Tous ces témoignages font état de massacres, emprisonnements, tortures, violences sexuelles, interrogatoires et dénonciations, participation forcée à la guerre, famine.

Le 7 octobre 1983, un membre du Comité Central du Fretilin, José Luis GUTERRES, adresse un rapport au Président du Conseil de Sécurité des Nations Unies, rapport qui confirme les faits énoncés.

Le 22 février 1984, à Genève, Mgr DA COSTA LOPES a fait une intervention à la Commission des Droits de l'Homme, au nom de Pax Christi International. "Il s'agit de sensibiliser l'opinion sur les deux plans : le droit à l'auto-détermination et les violations des droits de l'Homme".
(lettre de Adrien-Claude ZOLLER, 22.2.84).

En février 1984, de passage à Paris, M. Jim DUNN, ex-diplomate et dirigeant du Conseil des Droits de l'Homme en Australie, propose une mission d'enquête internationale "pour voir ce qui se passe réellement sur le terrain" car "rien ne filtre hors de Timor".

Le 21 août 1984, à Genève, Michel ROBERT intervient, au nom du MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples), devant la sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.
Michel ROBERT souhaite que "le peuple timorais ne tombe pas dans les oubliettes de l'Histoire".

2.4. AU PLAN HUMANITAIRE

◦ Des appels réitérés

- de Mgr DA COSTA LOPES (été 1983)
- de Mgr Carlos Filipe BELO (lettre du 16.2.84)
- de M. Jim DUNN (qui fut consul d'Australie à Timor et préside aujourd'hui le Conseil des Droits de l'Homme,australien "Ne laissez pas tomber Timor" - 8.2.84)

◦ Les réalisations

- Depuis juin 1982, l'UNICEF a un "projet spécial de service de base vis-à-vis des enfants" auquel participe l'Australie.

  Depuis janvier 1984, deux collaborateurs travaillent à plein temps à Timor Oriental.

- Depuis août 1983, la Croix Rouge (Comité International de la Croix Rouge) se voit interdire l'accès aux zones de combat
"La Croix Rouge n'entre pas dans les prisons"
(lettre de Mgr BELO, 16.2.84)

- Le C.C.F.D. a des projets d'aide à Timor.

3. NOUVELLES DIVERSES

333.1. UN VOYAGE DU PRESIDENT MITTERRAND EN INDONESIE EST PREVU MAIS PAS ENCORE ANNONCE

L'Indonésie ayant conclu des accords économiques importants avec la France, il est question, depuis deux ans, que F. MITTERAND se rende en Indonésie. Mais ce voyage, au 15 septembre 1984, n'était pas encore annoncé.

3.2. LA VISITE DE JEAN-PAUL II EN INDONESIE N'A PAS EU LIEU

Après la promulgation de la lettre des chrétiens portugais (ayant vécu à Timor) du Pape Jean-Paul II et le voyage du Pape au Portugal (12-15 mai 1982) au cours duquel Jean-Paul II a évoqué le problème de Timor, certains avaient pensé que Jean-Paul II ferait escale en Indonésie lors de son voyage en Extrême-Orient (Mai 1984).
Cette visite en Indonésie n'a pas eu lieu.

3.3. TOUTEFOIS, IL FAUT NOTER UNE INTERVENTION IMPORTANTE ET SIGNIFICATIVE

Recevant, le 7 juillet 1984, les lettres de créance du nouvel ambassadeur indonésien auprès du Saint-Siège, Jean-Paul II a souhaité que soit reconnue "l'identité ethnique, religieuse et culturelle" de la population de Timor et a demandé que "les droits de l'Homme soient respectés et qu'un effort soit fait pour soulager les souffrances des populations en facilitant le travail des organisations humanitaires".

(Osservatore Romano du 24 juillet 1984)

°
° °

Sources :

- correspondances particulières
- presse internationale
- Bulletin TIMOR-informations (revue de l'Association de Solidarité avec TIMOR ORIENTAL) Paris
- Bulletin Em Timor-Leste, Lisbonne

Novembre 1984